



Public

Bénéficiaires du RSA
ou non comme
demandeur d'emploi

Dates

Du 01/01/2022 au
31/12/2022 (entrées et
sorties permanentes,
sous réserve de place
disponible)

Durée

Parcours de 12 mois
maximum – 1
entretien individuel
tous les 15 jours

Votre interlocuteur(trice)

Contact administratif :
Elodie GENS –
egens@cesamformation.org

Responsable du
dispositif : Catherine
NOUVELLET –
cnouvellet@cesamformation.org

Objectif

- Accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- Repérer les principaux obstacles à l'insertion et proposer des solutions mobilisables adaptées en partenariat avec les travailleurs sociaux.
- Fixer des objectifs progressifs, réalistes et adaptés au contexte personnel, professionnel et environnemental du bénéficiaire.
- Favoriser l'émergence d'un projet professionnel cohérent, concrétiser un parcours d'accès à l'emploi pérenne.

Contenu

Le dispositif P.A.R.I. correspond à un accompagnement individualisé articulant entretiens individuels réguliers et ateliers collectifs. 3 phases se suivent au cours des 12 mois maximum du parcours :

- Phase de recueil et analyse de la situation sociale et professionnelle, identification du projet professionnel.
- Phase de travail sur le projet professionnel et d'accompagnement vers l'emploi.
- Phase de consolidation et/ou de maintien dans l'emploi.

Tout au long de l'accompagnement, les Conseillers en Insertion Professionnelle travaillent sur la valorisation et le développement des compétences vers l'employabilité. Ils peuvent, au sein du CESAM, également mobiliser des actions ou prestations en fonction des besoins des bénéficiaires (ateliers, rencontres d'experts, entreprise, etc.).

Selon le besoin, une suspension peut être réalisée et donner lieu à la mise en place de solutions pour permettre de réintégrer le dispositif de manière pérenne et sécurisée, en s'appuyant sur des objectifs réinterrogés.

Pour finir, un suivi post action de 2 mois peut être proposé au regard des besoins.

Modalités pédagogiques

- Entretiens individuels,
- apports méthodologiques
- ateliers collectifs,
- PMSMP,
- rencontre expert métier,
- méthode ADVP (ACTIVATION DU DÉVELOPPEMENT VOCATIONNEL ET PERSONNEL).

Modalités de suivi du participant pendant la prestation

Suivi individualisé par le Conseiller en Insertion Professionnelle PARI, sur les différents territoires du département.



Référente handicap
Catherine Nouvellet

cnouvellet@cesamformation.org

Effectifs

Jusqu'à 120
accompagnements
par mois en Côte-d'Or

Modalités d'évaluation de l'acquisition des compétences

- Positionnement initial : entretien d'explicitation d'accueil
- Evaluations durant le dispositif via un contrat d'accompagnement renouvelé tous les 3 mois (recueil des réalisations, atteinte des objectifs, ajustements)
- Evaluation finale des compétences transversales mobilisées durant l'accompagnement

Documents délivrés à l'issue de la prestation

- Attestation de compétences transversales
- Synthèse du suivi avec plan d'action

Profils des intervenants

Conseillers en Insertion Professionnelle

Suites de parcours possibles

- Entrée en formation (qualifiante ou non)
- Emploi

Modalités d'inscription

- Prescription par le Conseil Départemental de Côte-d'Or (travailleurs sociaux, chargés d'insertion, cadre RSA)
- Orientation possible par d'autres acteurs (Pôle Emploi, CCAS, etc.) avec validation du CD21

Coût-s prise-s en charge possible-s

Coûts pédagogiques pris en charge par le Conseil Départemental de Côte-d'Or pour les bénéficiaires du RSA.

Résultats et satisfaction (chiffres 2021)

- 86 % de satisfaction globale du dispositif
- 200 personnes accompagnées



Référente handicap
Catherine Nouvellet

cnouvellet@cesamformation.org